

## Message du 11 juin 2018 à 14h26

Bonjour M.

Ci-dessous je comprends un paragraphe concernant le tourisme aux alentours que j'avais oublié ce matin.

Cordialement

*Le Pays des 7 Vallées: La nature à sa source, dans le Pas-de-Calais*

*La Nature à sa source! (selon le site de tourisme local)*

*Le Pays des Sept Vallées est une région d'une beauté naturelle exceptionnelle. L'industrie principale ici est le tourisme. Il y a un niveau élevé de chômage ici; les éoliennes ne font rien pour aider les entreprises locales ni pour offrir des emplois aux populations locales. En effet, l'implantation d'éoliennes détruit la beauté de la campagne environnante locale qui à son tour réduit le charme de la région aux touristes, notre principale source de revenus! Il y a beaucoup de gîtes ici qui sont populaires auprès des touristes qui viennent principalement de Hollande, de Belgique et d'Angleterre pour profiter de la campagne préservée et de la côte à proximité. Il y a une réelle inquiétude parmi les populations locales qui dépendent de l'industrie du tourisme que la destruction inévitable causée par les éoliennes se traduira par une énorme diminution du nombre de touristes qui choisissent de venir ici pour profiter du beau paysage et du patrimoine.*

## Message du 16 juin 2018 à 22h48

*« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants » : Antoine de St Exupéry.*

*Notre devoir est de pouvoir laisser aux générations futures une planète plus propre, Hors nous constatons chaque jour la dégradation de notre environnement et de notre santé à cause des phytosanitaires, des centrales au charbon, des centrales nucléaires. Ces mêmes centrales nécessitent des investissements colossaux, défrayent la chronique pour celles qui sont en construction (EPR de Flamanville, Cadarache, Fessenheim...) (risque sur la conception, la fabrication, les dérapages du budget de réalisation....).*

*Les besoins en énergie sont de plus en plus nombreux en lien nos modes de vie qui évoluent et l'augmentation de la population. Par ailleurs, il est important de pouvoir donner des ressources aux collectivités dans un contexte de désengagement de l'état, de faire à ce que dans les zones rurales des emplois puissent être créés (et pas uniquement d'augmenter l'emploi dans les centres urbains déjà surpeuplés). Le développement des grands centres urbains congestionne la circulation matin et soir avec son lot de pollution par les voitures dans les bouchons, participant ainsi encore plus au dérèglement climatique.*

*Je suis Favorable à ce projet pour toutes les raisons suivantes :*

*L'éolien est une ressource inépuisable, propre et gratuite.*

*Je souhaite que ce projet aboutisse car il créera des emplois et générera des retombées économiques positives localement, pour Chériennes, pour Caumont et j'espère aussi indirectement pour les communes alentours.*

*J'ai suivi le projet depuis le début, et j'ai apprécié le professionnalisme de la société BORALEX et particulièrement le fait qu'une transparence totale a été faite au travers de toutes les réunions réalisées, les réponses apportées. Je n'ai pas de doute que tout sera mis en œuvre pour le respect de l'environnement, depuis l'application des règles environnementales exigeantes et strictement appliquées imposées par l'administration jusqu'à la prise en compte de la protection de la faune et de la flore, et de faire aussi à ce que post-chantier les impacts négatifs soient largement inférieurs*

aux impacts positifs.

*En sachant qu'une éolienne comme celle qui est envisagée d'être installée peut alimenter localement environ 3000 foyers en électricité propre, comment peut-on ne pas y être favorable ? Les éoliennes produisent une électricité locale et donc nécessitent moins de coût de transport de l'électricité que le nucléaire ou le charbon. La France, La Région et spécifiquement Chériennes et Caumont bénéficient de conditions favorables en terme de vent. Développer l'éolien fait qu'à chaque éolienne installée, nous sommes à chaque fois un peu plus indépendant qu'avec le pétrole ou le gaz russe. (Quid d'un embargo ?).*

**Message du jeudi 21 juin 2018 11:31 :**

*Je suis favorable au projet qui a été étudié avec beaucoup de soins depuis le dépôt de permis fin 2016. Tout ce long travail de coordination de concertation et de réponses claires, faites aux services de l'état mérite un franc succès*

**Message du jeudi 28 juin 2018 19:47**

*Mes objections aux éoliennes proposées à Chériennes/Caumont sont les suivantes:*

*Je pense qu'elles sont très inesthétiques à regarder - une tache complète sur le paysage. Aussi, je n'ai vu aucune preuve qui me persuade qu'elles soient source économique d'énergie renouvelable vu que les machines mêmes coûtent trois millions d'euros à fabriquer et qu'il faut mettre un socle béton d'entre 250 et 400 mètres carrés pour chaque éolienne. C'est vraiment un investissement colossal pour une production très limitée et fluctuante.*

*Ils sont également une menace potentielle pour la faune.*

**Message du 1er juillet 2018 11:28**

*Il ne me semble pas que l'éolien soit une solution aux problèmes énergétiques. En effet le rendement d'une éolienne n'est pas suffisant (on admet communément 20%), c'est une énergie tributaire du vent (ne produit pas forcément quand on en a besoin) et le stockage de l'électricité produite n'en est qu'à ses balbutiements, ce sont toutes ces raisons qui me poussent à penser que cela ne peut être qu'une énergie d'appoint. Il me semble également que la motivation de l'implantation d'éoliennes est avant tout financière : on ne fait rien, et on a une rentrée d'argent conséquente. Lorsqu'il y a des investissements à réaliser (photovoltaïque, biomasse, méthanisation...), les "pseudo écologistes" se bousculent nettement moins !!! N'y aurait-il pas confusion entre écologie et économie ? J'admets que les deux peuvent être liés, mais lorsque c'est l'économie qui prime, on en arrive à des dérives.*

*J'habite en plein dans l'axe de l'implantation du projet éolien, les gigantesques nouveaux mâts devraient être implantés à mi-chemin de mon habitation et de ceux de Le Boisle (24 éoliennes qui gâchent déjà le paysage). Donc prêt de mon habitation, lorsque l'on habite cette région, c'est avant tout pour son cadre, sa vue... Le coût du foncier bâti et des habitations en prendraient un "sacré coup" ! Mais ce n'est certes pas le plus important, outre l'impact très important sur le paysage, il s'y ajoute celui sur la flore et la faune, perturbation des oiseaux, de leurs migrations, de leurs nidations... Le Parc du Marquenterre n'est pas très loin à vol d'oiseaux, la richesse et la diversité de sa faune comme de sa flore seront à n'en pas douter impactées. Que dire des conséquences sur le tourisme, la principale activité de notre région et la plus pourvoyeuse d'emplois.*

*Certaines études tendent à prouver qu'il y a également des nuisances sonores (qui ne peuvent être remises en cause) mais également un impact sur la santé, j'ai trois enfants et dans de tels cas, le*

*principe de précaution, à mon sens, doit s'exercer sans aucune réserve. Ce fait semble de plus en plus avéré, certains éleveurs notent une baisse considérable de la qualité et de la quantité de leur production laitière.*

*À tout cela s'ajoute un rapport de 2014 sur la vallée de l'Authie qui préconisait, déjà à l'époque, de stopper l'implantation d'éoliennes dans cette même vallée.*

*C'est pour toutes ces raisons, qui me semblent objectives et dépourvues de tout sectarisme, que je m'oppose farouchement à ce projet. Je suis foncièrement "écologiste" (si ce terme n'est pas galvaudé et à connotation politique), en tout cas ardent défenseur de la Nature.*

### **Message du 2 juillet 2018 19:44**

*Quelle horreur !, Encore des éoliennes misérables par ici avec quelques unes prévues entre notre village et Cheriennes qui seront clairement visibles d'ici à Fontaine L'Etalon. Nous voudrions objecter. Nos raisons incluent: elles sont laides, elles gachent la campagne et elles ne peuvent prétendre être respectueuses de l'environnement car elles ont chacune un énorme socle de béton, elles coûtent beaucoup d'argent pour fabriquer, et elles n'amènent même pas d'emploi dans cette région. On les fabrique en Allemagne et même les hommes qui les montent ne sont pas de la région et sont logés dans des gîtes locaux - cela apporte au moins une petite quantité de revenus pour cette région mais pas assez pour compenser les touristes qui ne veulent plus venir à une zone industrielle laide au lieu de la belle campagne qui les attirait dans le passé.*

### **Message du 7 juillet 2018 20:25**

*I suis contre, parce que notre region a une character exceptionelle. Il y a une grande risque de saturation du paysage par l eolinne. Ca c est notre objection principal.*

### **Message du dimanche 8 juillet 2018 16:31**

#### **Sujet:**

*protégeons nos paysages!*

#### **Message:**

*Madame Brigitte Macron  
Palais de l'Élysée  
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré,  
75008 Paris*

*Chère Madame,*

*..... près de Hesdin à 40 kilomètres du Touquet.*

*L'environnement dit des « 7 vallées » a été jusqu'à présent sauvegardé d'un point de vue paysager et est donc propice au développement du tourisme, notamment britannique, ce qui vient pallier la faiblesse relative du tissu industriel. Ainsi, entre la forêt d'Hesdin (62140) et celle de Labroye, le paysage n'est à ce jour hypothéqué par aucune nuisance paysagère (si l'on excepte la D 928 elle-même où circulent 2000 camions par jour et le parc éolien de Gueschard –situé dans la Somme- qui défigure les perspectives paysagères au sud de la vallée de l'Authie).*

*Je me permets de vous écrire comme compatriote picarde pour obtenir votre support dans le*

*combat que nous menons contre l'implantation programmée de parcs éoliens dans ce secteur encore sauvegardé. Il en va de la protection des paysages que l'intérêt général et le bien être des habitants commandent de conserver vierges de toute éolienne.*

*Il en va également de la faune qui serait durablement impactée par un parc éolien en cours d'enquête publique (du 11 juin au 11 juillet 2018) sur les communes de Chériennes et Caumont. Une partie de la forêt de Labroye a en effet été classée Natura 2000 du fait de la présence de chiroptères rares demandant à être sauvegardés.*

*A cet égard, je vous joins la copie de la lettre que j'adresse ce jour à Monsieur Nicolas Hulot, Ministre d'Etat, pour attirer son attention sur l'incohérence qu'il y aurait à en même temps et dans des lieux immédiatement voisins, protéger la faune de façon durable (Natura 2000) et introduire des éoliennes dont toutes les études montrent qu'elles sont des « tueuses » de chiroptères.*

*Je vous remercie de la bonne attention que vous voudrez bien apporter à cette lettre et vous prie d'agréer, Chère Madame, , ma respectueuse considération,*

## **GROUPEMENT FORESTIER DES ERMITAGES**

Le 18 juin 2018

Monsieur Nicolas Hulot  
Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et  
solidaire  
246 Boulevard Saint Germain  
75007 PARIS

***référence : FR3100489 - PELOUSES, BOIS, FORÊTS NEUTROCALCICOLES ET SYSTÈME ALLUVIAL DE LA MOYENNE VALLÉE DE L'AUTHIE***

Monsieur le Ministre d'Etat,

Une des parcelles forestières du Groupement Forestier des ERMITAGES (propriétaire forestier à 62140 Labroye) dont je suis co-gérant a été inscrite au site **Natura 2000** cité en référence, site **FR3100489** dont votre ministère assure la supervision.

Ainsi, voici ce qui est écrit dans le « Document d'objectifs du site d'intérêt communautaire » établi en 2010 par l'EPTB-AUTHIE:

*Deux espèces de chiroptère sont inscrites au bordereau de données du site FR 3100489 : le grand murin (Myotis myotis) et la barbastelle (Barbastella barbastellus). ..... : **Sur l'ensemble du site FR3100489, un seul endroit présente les caractéristiques requises ; il s'agit de blockhaus situés en forêt de Labroye, qui ont justifié l'inscription de cette parcelle forestière au site Natura 2000.***

Un projet de parc éolien est actuellement à l'étude sur les territoires de Chériennes et de Caumont (62140), dans la proximité immédiate de la forêt de Labroye (ces chiroptères rares et protégés circulent abondamment entre Labroye, Caumont et le beffroi d'Hesdin).

Une enquête publique est en cours, ouverte du **11 juin au 11 juillet 2018**.

Diverses études scientifiques établissent que les éoliennes sont particulièrement fatales pour les chiroptères : aussi j'attire votre attention sur **l'incohérence fondamentale** qu'il y a entre :

- d'une part afficher publiquement au regard de l'Europe la volonté de protéger durablement la faune rare existante que représentent les chiroptères en inscrivant ce site à Natura 2000,
- et d'autre part laisser se créer en immédiate proximité du site protégé un parc éolien dont l'une des conséquences serait de participer à la destruction de ces mêmes chiroptères que l'on est censé protéger.

Je vous remercie par avance de la bonne attention que vous voudrez bien porter à ce dossier préoccupant pour l'environnement durable en faisant en sorte qu'aucune suite ne soit donnée à ce parc éolien de Chériennes Caumont.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, ma respectueuse considération

### ***Message du lundi 9 juillet 2018 11:41***

*Avis de la CMNF pour enquête publique : projet éolien Boralex Caumont Cheriennes  
La Coordination Mammalogique est une association qui étudie et protège les mammifères sauvages sur la Nord et Pas de Calais depuis plus de 25 ans. Elle intervient notamment sur les chauves-souris.*

*La CMNF n'est pas opposée au développement d'énergies renouvelables, elle a travaillé en partenariat sur différents projets éoliens en région. Mais le cas de celui-ci est particulier et nous tenons à exprimer notre position pour l'enquête publique  
La zone d'implantation est située dans un secteur que nous connaissons très bien et que nous suivons depuis une vingtaine d'années.*

*Nous sommes en limite du département de la Somme, sur la rive nord de la vallée d'Authie et dans ce que nous appelons le triangle d'or du NPdC pour les chauves-souris : triangle reliant les villes de Montreuil-sur-Mer, Hesdin et Auxi-le-Chateau. Nous trouvons dans cette zone les principales colonies du NPdC des espèces patrimoniales (Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle, ainsi que la présence du Petit Rhinolophe et du Murin de Bechstein)*

*Le projet d'implantation est situé à proximité du Bois de Labroye, une partie de ce bois est classé en Natura 2000 pour les chiroptères. Nos études ont permis de trouver en hiver et de localiser 2 gîtes de repro de la Barbastelle avec en été une trentaine d'individus (mais également site d'hibernation et de swarming d'autres espèces Grand Murin, Oreillards, Pipistrelle, Murin à moustaches, de Natterer, de Bechstein, à oreilles échancrées.*

*Les suivis par radiopistage de la Barbastelle et du Grand Murin ont montré des déplacements de l'ordre de 8 à 10 km autour du bois, empruntant les réseaux de haies, et coupant par des zones cultivées (et donc par la zone d'implantation).*

*Des suivis récents ont mis en évidence la présence de ces espèces à moins d'1 km de la zone d'implantation prévu, ainsi que la présence en période de repro de pipistrelle commune et Sérotine commune (des espèces plus particulièrement impactées par les éoliennes).*

*Il s'agit également d'une zone de transit et de migration importante avec des contacts de Noctule commune et Pipistrelle de Nathusius. A nouveau des espèces très impactées par les éoliennes.*

*Il existe déjà de nombreux parcs éoliens dans ce secteur, pour lesquels il n'y a pas eu de réels suivis post-installation sur la mortalité, ni de mesures compensatoires pour les chiroptères malgré la richesse de la zone.*

*Nous commençons à nous inquiéter sérieusement sur l'impact cumulé de ces parcs. Nous constatons depuis quelques années un déclin important des Barbastelles dans le secteur, les causes ne sont pas clairement identifiées et elles sont peut-être multiples mais les éoliennes peuvent en être une, ou fragiliser les effectifs déjà réduits, surtout avec une implantation aussi proche de la zone principale de repro, et d'hibernation.*

*Nous disposons des données de suivis et des résultats et cartos de nos études si besoin.*

*Les mesures proposées par le promoteur, ne sont pas satisfaisantes pour la pérennité des populations locales et migratrice (le bridage est évoqué mais nous n'avons aucune garantie sur sa mise en oeuvre, pas de mesures compensatoires prévues, des éoliennes trop proches d'éléments structurants du paysage, et pas vraiment d'étude sur l'effet cumulé des nombreux parcs déjà en activité et des barrières que cela constituent).*

*Nous sommes donc fermement opposés à ce projet, nous demandons la création de zones de respiration (sans éoliennes dans les secteurs à enjeux) (ce concept de zones de respiration est déjà repris au niveau paysager) et une forme de moratoire sur les projets dans ce secteur avec une analyse fine des impacts et des retours des études de mortalité (études que nous ne parvenons pas à obtenir).*

*Je suis disposé à avoir une réunion avec vos services et les acteurs éoliens pour exposer les raisons de notre opposition et nos craintes.*

**Message du 10 juillet 2018 18:55**

**L'ÉOLIEN EST INUTILE CAR :**

- la France produit déjà un excédent, 11 % de sa production est exporté,
- ne change rien sur le réchauffement climatique, en effet notre pays ne produit plus que 6 % d'électricité fossile qu'il faut notamment conserver lors des pics de consommation (par grand froid par exemple) où les éoliennes ne tournent pas car il n'y a pas de vent.
- aucun impact sur l'emploi en France, car elles sont souvent fabriquées en Allemagne et les équipes de montage viennent des pays de l'Est (Travailleurs détachés),
- augmentation des factures car une part sert à financer les subventions allouées au société éolien.
- peu performant, les éoliennes tournent qu'à 25 % environ de leurs capacités.
- perte de la valeur des habitations, jusqu'à 40 % de perte suite aux nuisances sonore, visuelle, cela saccage nos paysages de campagne et de plus cela endommage le réseau de télévision....
- peu ou presque pas d'argent donné par ces sociétés aux communes. La grande majorité des aides reviennent au propriétaire ou au locataire mais tout le monde subit ses nuisances alors pourquoi pas hypothéquer les terres par la commune et que tous les habitants aient une répercussion financière et ainsi profitent des avantages mais aussi des inconvénients.
- coût financier important, et pourtant la caution réglementaire de 50 000 euros pour enlever une éolienne est dérisoire comparé aux frais réels. On est plus près de 150 000 euros.
- pas écologique, les 400 mètres cube de béton déversés et les 50 tonnes de ferraille pour confectionner le soc ne seront jamais enlevés.

*En conclusion, j'espère que si le projet va jusqu'à son terme, la réglementation sera bien respecté étant donné que j'ai une parcelle à proximité de l'éolienne n° 2.*

*Cordialement*

**Message du: mardi 10 juillet 2018 19:06**

*Je suis contre ce projet car j'ai fait le choix de vivre à la campagne et profiter de tous ses avantages, paysages, calme, faune... et donc si ce projet voit le jour, je n'ai plus d'intérêt à avoir fait ce choix là.*

*Dans le Nord pas de calais, ce paysage est déjà très chargé en éoliennes et donc de grâce pour les habitants et le tourisme merci de préserver ce coin là encore épargné.*

*On sait que c'est à la mode, que le gouvernement insiste pour ce mode d'électricité mais est-ce raisonnable d'en mettre à outrance? sans préserver aucun espace vierge. De plus, les espaces verts sont de plus en plus courtisés, habitant à la campagne, cela est un fort atout.*

*Cordialement*

**Message du mercredi 11 juillet 2018 10:54**

*Questionnement concernant le projet d'implantation d'éoliennes sur la Zone de Chériennes-Caumont dans le Pas-de-Calais.*

*« La nouvelle marque touristique « la Belle Vie » met à l'honneur la Destination campagne du Pas-de-Calais. Ce projet développé par l'agence est sans précédent puisque c'est la première fois qu'elle assure la promotion du secteur rural en s'appuyant sur une stratégie de marque et sur un plan de communication dédié. cette nouvelle destination est proposée à une clientèle de proximité, française mais aussi britannique et belge. Si le littoral et l'Artois sont connus du grand public, les vallées et les marais du Pas-de-Calais le sont beaucoup moins. Ils recèlent pourtant de véritables pépites à faire découvrir au grand public.*

*Du fin février à fin mars, un plan d'action puissant est lancé en région comme à l'international pour faire connaître cette nouvelle Destination campagne:*

- un affichage en gares de la région Nord-Pas de calais :*
- un plan on line sur les marchés français, belge et britannique ;*
- une communication de proximité par le relais de la presse et des opérateurs touristiques ;*
- un film générique de 2 minutes sur le site internet et la chaine Youtube «*

*Ces informations sont extraites du site marketing territorial.org*

*Ce texte appelle plusieurs questions :*

*Question 1 : Il est clair que le département souhaite développer une image attractive et positive des pépites que recèle la campagne de notre département et particulièrement les vallées et les marais.*

*Le secteur de Chériennes Caumont se trouve sur le territoire des 7 vallées.*

*Pourquoi continuer à enlaidir notre campagne avec des éoliennes qui gagnent en gigantisme à chaque projet?*

*Un argument avancé est que les éoliennes sont une plus value permettant d'attirer le tourisme par leur aspect bucolique et environnemental.*

*Question 2 : pourquoi existe-t-il des oppositions fortes, voire des interdictions sur les sites à proximité de monuments historiques ou des sites touristiques?*

*Corollaire : Pourquoi continuer à prendre les gens pour des imbéciles en leur faisant prendre des vessies pour des lanternes?*

*Le secteur de Chériennes-Caumont fait partie des pépites à préserver de par sa proximité de la vallée de la Canche, de son paysage vallonné propice au ressourcement. Deux éoliennes sont*

prévues sur le territoire de Caumont à proximité de 2 petits bois qui créent un charme inimitable. Certes, il est regrettable que, jadis, la folie du remembrement ait supprimé des chemins historiques comme « la voie des morts » entre Chériennes et Caumont. Maintenant, on veut à nouveau rompre le charme de ce site par le chemin des éoliennes, autant de calvaires qui vont signer la mort à petit feu du bien vivre et du tourisme dans ce secteur.

Question 3 : Pourquoi dépenser tant d'argent pour des campagnes publicitaires si, par ailleurs, on s'attache à enlaidir le patrimoine qui est l'objet même de la campagne de publicité et du lancement de la nouvelle marque « La Belle Vie » ?

Si certains remettent en cause la notion de pépite pour ce territoire, je leur conseille de visiter le jardin remarquable nommé « Le jardin des Lianes » situé à Chériennes. Les propriétaires ont su mettre à profit une passion pour créer un site remarquable et l'offrir à la visite du public. D'autres jardins remarquables se sont développés également dans la région.

Question 4 : Faut-il considérer que cet effort de toute une vie de travail n'est pas une pépite à préserver, à valoriser ?

Pour continuer sur l'antagonisme d'une politique éolienne non mesurée et la politique touristique, il suffit de se promener sur ce secteur pour constater que le paysage est entièrement mité par la prolifération des parcs éoliens qui gagnent toujours en hauteur et en démesure. En attente, le projet des éoliennes du lin qui fait actuellement l'objet d'un recours dont on ne sait le résultat. Il n'est pas impossible que le lobby pro éolien fasse évoluer la décision du préfet.

Cependant, être pour le développement touristique du territoire ne signifie pas être résolument contre l'éolien.

Des études ont été faites pour développer l'éolien en Pas-de-Calais. Le schéma initial pour l'éolien dans notre secteur prévoyait les sites de Lambus et Campagne les Hesdin comme zones d'implantation d'éoliennes. Ce site a d'ailleurs été très fortement investi par l'éolien.

Question 5 : Pourquoi une prolifération d'éoliennes en dehors du schéma initialement prévu pour l'éolien ?

Question 6 : Pourquoi payer des études pour déterminer des sites acceptables pour l'éolien si, par ailleurs, on expose les projets et les installations sur d'autres lieux au motif qu'ils n'ont pas été formellement exclus du schéma de développement de l'éolien ? De qui se moque-t-on ? A la fois du contribuable et du citoyen ?

Ce projet des éoliennes de Chériennes-Caumont pose aussi le problème du développement de l'éolien sur le département et sur la région des Hauts de France. Nous ne pouvons livrer notre région à la prolifération de l'éolien car nous engageons le développement et l'image de notre région. Xavier Bertrand fait preuve d'une bonne analyse quand il met en avant sa circonspection face à l'inflation des projets et des réalisations en ce domaine.

Question 7 : faut-il livrer l'avenir de notre région à des politiques de court terme privilégiant l'éolien ou à une vision plus ambitieuse qui tienne compte des populations, des territoires et du bien-vivre ?

Un autre argument serait que les détracteurs de l'éolien soient contre le progrès, contre l'écologie.

Question 8 : le gigantisme, la pollution visuelle de jour comme de nuit, les possibles méfaits sur la santé sont-ils des preuves de progrès ?

Quel est l'impact global sur la réduction des terres agricoles de l'implantation de l'éolien ?

*Dans le document d'information (journal de l'éolien N°3 de janvier 2017) de la société Boralex, il est indiqué que le projet Caumont&Chériennes respecte l'environnement avec notamment un éloignement des zones boisées. Or, sur le plan proposé, l'éolienne N° 6 se trouve à proximité de deux bois, environ 250m. Je rappelle que ces zones boisées sont importantes pour la biodiversité de la faune et de la flore.*

*Normalement, l'étude menée durant 1 an aurait dû s'apercevoir que ces bois jouent un rôle important pour la reproduction des espèces. Les éoliennes N° 6 et N°5 sont susceptibles de les déranger et ainsi créer préjudice à l'équilibre écologique.*

*Question 9 : Qui a financé l'étude d'impact écologique? L'indépendance de la société d'étude est-elle avérée?*

*Question 10 : pourquoi la société Boralex induit-elle en erreur dans son document d'information, car effectivement 250m (distance de l'éolienne N°6 par rapport aux 2 bois) peut-être considéré comme une proximité?*

*Question 11 : Les conséquences sur l'équilibre écologique ont-elles été bien mesurées? Notamment l'impact sur les chiroptères, espèces protégées qui font l'objet d'attention pour leur rôle dans la biodiversité, a-t-il été bien apprécié?*

*Sur Boulogne-sur-mer, une équipe de chercheurs a mis au point des hydroliennes fonctionnant avec les marées tout en respectant la faune, la flore et l'environnement visuel.*

*Question 12 : pourquoi ces technologies alternatives ne sont pas plus développées?*

*Question 13 : S'il s'avérait que sur un plan technologique l'éolien soit une technologie qui s'impose face aux autres, pourquoi cette technologie n'est-elle pas inscrite dans un plan national de développement, pourquoi n'est-elle pas d'intérêt public et dépend-elle d'intérêts très privés?*

*Question 15 : Pourquoi les efforts consentis par tous les habitants des régions touchées par l'éolien ne profitent qu'à quelques propriétaires terriens et d'un nombre encore moins important d'entreprises privées qui bénéficient d'une manne annuelle durant de nombreuses années?*

*Question 16 : Pourquoi l'éolien offshore dont les effets visuels et sur la santé sont limités, dont l'efficacité énergétique est bien meilleure que sur terre n'est quasiment pas développé en France alors que nous avons des milliers de km de côtes? Pourquoi notamment avoir refusé l'implantation d'un parc éolien au large de la ville du Touquet? Pourquoi continuer à détruire notre patrimoine rural, nos campagnes alors que des solutions alternatives existent?*

*Pourquoi dépenser beaucoup d'argent et d'effort pour valoriser notre territoire, développer son attractivité si en même temps d'autres projets viennent anéantir ce travail?*

*Ma femme et moi sommes de simples citoyens. Nos remarques sont plus le fruit du bon sens que de propos partisans. C'est aussi le fruit de l'expérience. Nous avons connu l'éradication des haies. Aujourd'hui, on s'aperçoit que l'abus dans ce domaine est préjudiciable. A Caumont, le village est régulièrement inondé car les terres ne sont plus retenues. On replante les haies à coup de subventions après les avoir détruites à coup de subventions. Arrêtons les incohérences et développons un vrai plan énergie qui intègre toutes les données, qu'elles soient de nature environnementale, économique, touristique et de bien-être des populations.*

*Notre région vient à peine de sortir de l'univers noir laissé par les mines. Nous commençons à nous*

*préoccuper de la richesse naturelle et esthétique de notre région. Ne retombons pas à nouveau dans des projets qui vont plomber le devenir de notre région. Le nombre important des projets sur le Pas-de-Calais montre bien une démesure qu'il faut absolument endiguer. Préparer l'avenir de nos enfants, c'est réfléchir et mettre en oeuvre des solutions intelligentes. La surabondance de l'éolien n'est pas une bonne solution.*

**Message du mercredi 11 juillet 2018 11:59**

**Sujet:**

*Enquête publique Eoliennes CHERIENNES-CAUMONT*

**Message:**

*Nous représentons 30 chasseurs au sein de notre Société de chasse. Nous sommes très inquiets sur cette installation qui va renforcer la muraille de clignotants nocturnes gênant les migrations. A ce jour, cette zone reste un couloir de migration (forêt d'Hesdin - Dompierre - Labroye et Crécy). Nous avons constaté depuis quelques années que les migrations (oies - pigeons- bécasses et autres) sont à la baisse. Notre forêt est classée "Site Natura 2000" pour les Chauve-souris. Une telle installation va à l'encontre de la démarche des écologistes. Il existe donc une totale incohérence à ce niveau. Nous espérons vivement que notre message sera pris en compte pour protéger la nature qui est considérablement menacée.*

*Au nom de la société de chasse de Labroye,*

**Message du mercredi 11 juillet 2018 13:13**

**Sujet:**

*éoliennes cheriennes caumont*

**Message:**

*bonjour*

*je suis contre ce projet qui va dénaturer notre région.*

*les documents produits par la société BORALEX ne sont sincères et cela pour plusieurs raisons.*

*BORALEX tente de faire croire qu'il y a eu une concertation avec la population ce qui est faux puisqu'il y a eu 2 permanences d'information mais pas de réunion publique. pas de compte rendu du soi disant comité de suivi.*

*on ne veut pas la transformation de notre paysage sans notre accord.*

*les mesures proposées par BORALEX sont grotesques : plantation d'arbres fruitiers à cheriennes pour ne plus voir les éoliennes (sic ) et suppression d'un gros panneau edf dans caumont .*

*il y a très peu de photomontages dans l'étude et elles ne permettent pas de se rendre compte de l'impact futur.*

*il est enfin clairement indiqué que boralex a sous estimé l'impact sonore de ce projet.*

*Pour toutes les raisons et bien d'autres encore je suis contre ce projet qui j'espère n'ira pas à son terme.*

*notre région comme l'a souligné Xavier BERTRAND a trop d'éoliennes*

### **Message du mercredi 11 juillet 2018 18:18**

#### **Sujet:**

futur parc éoliens caumont cheriennes

#### **Message:**

non aux horribles machines qui nous polluent la vision de la nature et détruit énormément d animaux de surface et souterrain engendre aussi des nuisances sur les êtres vivants et aussi sur les nouvelles technologies. Pourquoi quand il fait chaud ou trop de vent sont elles inertes ??Que deviendront elles en fin de vie??Peut-être des sculptures gigantesque!!!!Que nous laisserons à nos enfants ?? Merci du cadeaux.

### **Message du mercredi 11 juillet 2018 19:18**

#### **Sujet:**

enquête publique relative aux éoliennes de Caumont/Cheriennes

#### **Message:**

A la commission d'enquête,

*Le GDEAM n'a pas d'hostilité de principe à l'éolien. Toutefois, on ne peut que constater le nombre important de machines installées ou autorisées et à installer dans le département à ce jour (500 ?). La saturation qui en découle est un facteur déterminant à prendre en compte dans l'analyse de nouveaux projets. Le secteur géographique concerné par ce projet est particulièrement bien équipé. Certains projets ont même entaché malheureusement des paysages sensibles du département (éoliennes de Gouy-Saint-André en covisibilité du site historique de la ferme de Saint-André, "mur" d'éoliennes en surplomb du versant sud de l'Authie près de Labroye...). Il nous semble que le paysage rural indemne de covisibilité avec les parcs éoliens est en train de devenir l'exception en Montreuillois, Artois et Haut-Pays d'Artois. Ce phénomène n'est pourtant pas suffisamment pris en considération dans les études d'impact éolien. Ainsi, l'appréciation de la banalité d'un paysage rural doit-elle être revue à l'aune de cette nouvelle donnée aujourd'hui. Ce qui était banal hier ne l'ai plus forcément aujourd'hui.*

*Le projet soumis à enquête publique est de nature à faire irruption dans un contexte de villages de plaine rapprochés sur l'interfluve entre Canche et Authie. La ligne d'éoliennes constituera un "mur" entre les deux agglomérations et à proximité des habitations. L'impact sur la vie des populations et l'impact paysager sera très important, ce que souligne l'évaluation environnementale. Les mesures d'accompagnement proposées par le pétitionnaire ne sont pas de nature à y changer quoi que ce soit, d'autant que les photomontages exclusivement avec des végétations feuillées sont à l'avantage du projet. Pourtant, les arbres sont dénudés 6 mois de l'année. En fait, cet impact paraît impossible à résorber sérieusement compte tenu de la hauteur et la proximité des machines.*

*L'étude d'impact montre des potentialités pour les chiroptères. En particulier l'éolienne 3 sera à 115 mètres des arbres et haies les plus proches. Le pétitionnaire considère que ce n'est pas grave puisque le caractère fonctionnel de ces éléments de végétation ne serait pas optimal. La protection de la biodiversité commande une autre lecture : des potentialités existent qu'il s'agit de ne pas prendre le risque de stériliser. S'il n'est pas possible de l'éloigner, l'éolienne n°3 devrait donc être abandonnée. L'amélioration de la fonctionnalité écologique de ces prairies bocagères devrait être une mesure compensatoire.*

*En ce qui concerne le bruit, il n'est pas acceptable de ne pas connaître la situation à venir. Devant les manquements du dossier, l'évaluation environnementale a préconisé un suivi post-installation afin de déterminer si les seuils seront acceptables pour chaque éolienne. Une telle stratégie pose un double problème. Le premier est relatif à l'information du public qui est en droit de connaître ces informations dans le cadre de l'enquête publique. Le second est relatif à la légalité de l'étude d'impact qui aurait du être complétée avant enquête publique.*

*En conclusion, le GDEAM considère, d'une part que ce dossier est incomplet, d'autre part, que ce projet est de nature à porter une atteinte excessive à la qualité de vie des populations locales et au paysage rural dans un contexte de saturation locale.*